



Paris, le 19 octobre 2020
Mots Clés : Expert indépendant, OPAS

CONTACT

Agence ACTUS
Guillaume Le Floch
Tel. 01 53 67 36 70
glefloch@actus.fr
www.actus.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

■ DESIGNATION D'UN EXPERT INDEPENDANT

Farthouat Finance a été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de MICROWAVE VISION. Cet expert est appelé à se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières d'une prochaine offre publique d'achat simplifiée (« OPAS ») qui serait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire.

Dans un communiqué commun en date du 10 septembre 2020, MICROWAVE VISION et HLD Europe ont annoncé la signature, le 10 septembre 2020, du contrat d'acquisition par HLD Europe, au travers d'un véhicule spécifique (dénommé Rainbow Holding) de plusieurs blocs représentant un total de 55,56% du capital de MICROWAVE VISION auprès de son actionnaire de référence EXIMIUM (holding d'investissement de la famille Baulé), de Bpifrance, de Seventure Partners et de plusieurs actionnaires minoritaires, principalement dirigeants et salariés, au prix de 26 euros par action.

La réalisation du transfert des blocs reste soumise à l'obtention préalable d'autorisations réglementaires en France et à l'étranger et devrait intervenir à la fin de l'année 2020.

Il est rappelé qu'à l'issue de ce transfert, Rainbow Holding déposera à titre obligatoire un projet d'OPAS sur le solde des actions MICROWAVE VISION non détenues, au prix unitaire de 26 euros, identique au prix des blocs cédés.

Rainbow Holding a désormais indiqué à MICROWAVE VISION son intention de faire suivre cette OPAS, si les conditions sont réunies, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers - AMF.

Dans la perspective du dépôt d'un projet d'OPAS par Rainbow Holding, le Conseil d'administration de MICROWAVE VISION, réuni le 16 octobre 2020, a formellement désigné, sur la recommandation d'un Comité Ad-hoc composé de trois administrateurs (dont les deux administrateurs indépendants), à savoir, Mme Marie-Cécile Matar, M. Philippe Lanternier et M. Philippe Garreau, Farthouat Finance, représenté par Mme Marie-Ange Farthouat, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'OPAS suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, en application des articles 261-1 I 1° et 261-1 II du Règlement général de l'AMF.

Le Comité Ad-hoc assurera, pour le compte du Conseil d'administration de MICROWAVE VISION, le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable. Lorsque l'expert indépendant aura remis ses conclusions, le Comité Ad-hoc préparera les termes de l'avis motivé que devra rendre le Conseil d'administration de MICROWAVE VISION.

Sur cette base, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de MICROWAVE VISION se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'OPAS suivi, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, dans les conditions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de MICROWAVE VISION figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et qui sera soumis au visa de l'AMF.

Contact de l'expert indépendant

Farthouat Finance représenté par Mme Marie-Ange Farthouat

Adresse : 21 rue d'Hauteville 75010 Paris

Email : marie.farthouat@farthouatfinance.com

A propos de MVG | MICROWAVE VISION GROUP

Depuis sa création en 1987, MVG développe un savoir-faire unique qui permet de visualiser les ondes électromagnétiques. Ces ondes sont au cœur de notre quotidien : Smartphones, ordinateurs, tablettes, voitures, trains, avions – tous ces appareils et véhicules ne fonctionneraient pas sans elles. Année après année, le Groupe met sur le marché et perfectionne des systèmes qui rendent les ondes visibles. Ils permettent à nos clients de mesurer leurs antennes lors des phases de développement de leurs produits.

La mission du Groupe est d'étendre ce savoir-faire unique à tous les secteurs où il peut apporter une forte valeur ajoutée. En 2012, MVG s'est structuré autour de 4 départements : AMS (Antenna Measurement Systems), EMC (Electro-Magnetic Compatibility), EIC (Environmental & Industrial Control) et NSH (National Security & Healthcare).

MVG est implanté dans 10 pays et réalise 90% de son chiffre d'affaires à l'export. Le Groupe compte plus de 350 collaborateurs et fidélise une clientèle de grands comptes internationaux. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 87,4 M€ en 2019. MVG bénéficie de la certification Bpifrance « Entreprise Innovante » et est éligible au PEA-PME.

Euronext : ALMIC | Euronext Growth, code ISIN FR0004058949 | Pour en savoir plus :
<http://www.mvg-world.com>



Informations importantes

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. MICROWAVE VISION décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, qui sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels et formulations pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, concurrentiel, financier, réglementaire, et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

